



**Recommissioning (RCx) du Centre de recherche et de développement K.W. Neatby (Édifice no. 20),
Ottawa, Ontario**

MODIFICATION 001

Cette modification est émise pour modifier et remplacer les pièces jointes 1 - Critères d'évaluation et 2 - Formulaire de proposition financière. Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

À LA PIÈCE JOINTE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

REPLACER la pièce jointe 1 par la pièce jointe 1 - Critères d'évaluation qui se trouve à la page 3.

À LA PIÈCE JOINTE 2 - FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

REPLACER la pièce jointe 2 par la pièce jointe 2 - Formulaire de proposition financière qui se trouve à la page 10.

=====

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES



PIÈCE JOINTE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter les critères dans leur ordre de présentation et de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation complète. L'évaluation par RNCan s'effectuera exclusivement à partir des renseignements fournis dans la proposition. RNCan pourra confirmer des renseignements auprès des soumissionnaires ou leur demander des éclaircissements.

La seule mention d'une expérience sans renseignements à l'appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence à l'égard du critère ne sera pas réputée démontrer le respect du critère aux fins de cette évaluation.

Les soumissionnaires devront fournir des détails complets quant à l'endroit, la période (mois et année) et les modalités (quelles activités ou responsabilités) d'acquisition des compétences et de l'expérience indiquées. L'expérience acquise pendant les études n'est pas réputée faire partie de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères d'expérience professionnelle, il doit s'agir d'une expérience acquise dans un véritable environnement de travail, plutôt que dans un contexte éducatif. Les périodes de stage sont réputées constituer une expérience professionnelle, pourvu qu'elles se rapportent aux services requis.

1. Critères Techniques

1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

N° du critère	Critères obligatoires	N° de page de la proposition	Réussite/échec
M1	<p>Le soumissionnaire DOIT proposer un/e (1) gestionnaire de projet pour l'exécution de ce projet et identifier clairement cette ressource dans sa soumission.</p> <p>Le/a gestionnaire de projet DOIT posséder au moins 5 ans d'expérience en recommissioning acquise au cours des 15 dernières années.</p> <p>REMARQUE : Le/a gestionnaire de projet est la personne qui effectuera la visite du site au cours de la phase d'investigation. Le/a gestionnaire de projet sera également responsable de la supervision de l'ensemble du projet, de la coordination du projet à l'approbation et à la soumission des livrables.</p> <p>Le curriculum vitae devrait être joint à la proposition.</p>		

1.2 Critères techniques cotés

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir au moins 60 points pour tous les critères cotés afin d'être considérées comme satisfaisant aux critères techniques cotés; les propositions qui n'obtiennent pas le minimum de



points requis seront jugées non conformes.

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

N° du critère	Critères techniques cotés	Pointage maximum	N° de page de la proposition
R1	Qualité du plan et de l'approche proposés Fournir un aperçu du plan de projet de recommissioning (c'est-à-dire l'approche des services) et un calendrier de travail proposé qui comprend toutes les phases du recommissioning. <ul style="list-style-type: none">• Plan de travail :<ul style="list-style-type: none">○ Le soumissionnaire doit décrire sa compréhension de la portée du projet et de ses défis ainsi que l'approche choisie pour atteindre les objectifs du mandat, en abordant plus particulièrement les défis, les solutions et l'approche supplémentaires compte tenu de l'occupation minimale et des opérations COVID-19.○ Le soumissionnaire doit fournir un plan de travail bien structuré qui décrit les différentes étapes nécessaires. Des points seront attribués en comparant le plan de travail à nos besoins.• Calendrier des travaux Le soumissionnaire doit préciser les jalons et le calendrier qui respecteront les échéances du projet.• Mettre en évidence la façon dont les besoins particuliers des bâtiments décrits dans l'annexe A de la DP seront pris en compte.	20 points	
R2	Qualité de la proposition La qualité et la clarté de la proposition seront évaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• structure, compatibilité entre la structure du document et celle décrite dans les critères d'évaluation• facilité d'obtention de renseignements pertinents• format^(*)• qualité de la présentation visuelle• clarté générale des renseignements <p>(*) La partie technique de la proposition devrait contenir : un maximum de quinze (15) pages de 8 ½ po x 11 po rédigées en utilisant un caractère de police d'au moins 10 points.</p> Remarque : Les annexes ne sont pas incluses dans ces	10 points	



N° du critère	Critères techniques cotés	Pointage maximum	N° de page de la proposition
	quinze (15) pages.		
R3	<p>Expérience des ressources relative à l'exécution de projets de recommissioning</p> <p>Les soumissionnaires peuvent présenter un maximum de trois (3) projets achevés au cours des cinq (5) dernières années à partir de la date de clôture de la présente DP démontrant que le gestionnaire de projet proposé possède de l'expérience dans la direction de projets de recommissioning.</p> <p>Les projets soumis doivent être conformes à la définition de recommissioning dans l'énoncé des travaux.</p> <p>En utilisant le tableau A (ci-dessous) pour structurer vos réponses, décrivez clairement les renseignements ci-dessous pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• le rôle et les responsabilités du gestionnaire de projet et de toutes les autres ressources;• le type de bâtiment, la superficie totale et le coût total du projet (voir les notes (A) et (B) ci-dessous);• les deux (2) principales mesures de recommissioning qui ont été mises en œuvre, le coût et les économies d'énergie (exprimés en gigajoules, en économies de coûts et/ou en %) associés à leur mise en œuvre et la période de rentabilisation simple pour chacune;• la manière dont le projet (portée, type de bâtiment, objectifs, processus et résultats) démontre une expérience et des compétences pertinentes pour mener à bien le projet proposé dans le présent appel d'offres et répondre aux besoins du bâtiment décrit dans l'EDT à l'annexe A. <p>(A) La préférence sera accordée aux projets dont la surface totale du bâtiment était <u>supérieure à 5 000 m²</u> et/ou (B) le coût total du projet (honoraires et travaux) était <u>supérieur à 30 000 \$</u>. – 3 points bonus seront accordés pour chaque projet dont la superficie est supérieure à 5 000 m² ou dont les coûts étaient supérieurs à 30 000 \$.</p> <p>NOTE 1 : Les informations fournies pour le critère R3 ne doivent pas totaliser plus de dix (10) pages.</p>	69 points 20 points par projet + 3 points bonus par projet	
R4	<p>Certification des praticiens (i)</p> <p>Fournir un certificat de formation au recommissioning valide pour au moins une ressource affectée au projet.</p> <p>(i) Pour satisfaire aux exigences en matière de certification, le demandeur doit fournir un certificat de réalisation, valide au moment de la soumission de l'offre, obtenu après un examen de mise en service</p>	10 points	



N° du critère	Critères techniques cotés	Pointage maximum	N° de page de la proposition																																																																																																																																							
	<p>d'un bâtiment ou de recommissioning d'un bâtiment existant et délivré par un établissement reconnu.</p> <p>→ Le tableau suivant fournit une liste partielle des certificats et des établissements reconnus. Les certificats liés au recommissioning qui ne sont pas mentionnés dans ce tableau exigeront du soumissionnaire qu'il fournisse une description détaillée du contenu de la formation, le nom de l'établissement délivrant la certification ainsi qu'une copie du certificat valide au moment de la soumission de l'offre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le certificat doit être fourni en annexe de la proposition. <p>REMARQUE : Pour ce critère, les points qui seront attribués sont soit 10 ou 0.</p>																																																																																																																																									
<p>R4</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="326 835 686 898">Cx & RCx certification</th> <th data-bbox="686 835 776 898">RNCAN NRCAN</th> <th data-bbox="776 835 849 898">CIET</th> <th data-bbox="849 835 922 898">AEE</th> <th data-bbox="922 835 995 898">BCA</th> <th data-bbox="995 835 1068 898">NEBB</th> <th data-bbox="1068 835 1141 898">ASHRAE</th> <th data-bbox="1141 835 1214 898">ACG</th> <th data-bbox="1214 835 1386 898">UWisconsin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="326 898 686 930">NRCAN (Advanced course on RCx + Exam Certificate)</td> <td data-bbox="686 898 776 930"></td> <td data-bbox="776 898 849 930"></td> <td data-bbox="849 898 922 930"></td> <td data-bbox="922 898 995 930"></td> <td data-bbox="995 898 1068 930"></td> <td data-bbox="1068 898 1141 930"></td> <td data-bbox="1141 898 1214 930"></td> <td data-bbox="1214 898 1386 930"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 930 686 961">RNCAN (Cours avancé en RCx + Certificat d'examen)</td> <td data-bbox="686 930 776 961">*</td> <td data-bbox="776 930 849 961">*</td> <td data-bbox="849 930 922 961"></td> <td data-bbox="922 930 995 961"></td> <td data-bbox="995 930 1068 961"></td> <td data-bbox="1068 930 1141 961"></td> <td data-bbox="1141 930 1214 961"></td> <td data-bbox="1214 930 1386 961"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 961 686 993">CBCP (Certified Building Commissioning Professional)</td> <td data-bbox="686 961 776 993"></td> <td data-bbox="776 961 849 993">*</td> <td data-bbox="849 961 922 993">*</td> <td data-bbox="922 961 995 993"></td> <td data-bbox="995 961 1068 993"></td> <td data-bbox="1068 961 1141 993"></td> <td data-bbox="1141 961 1214 993"></td> <td data-bbox="1214 961 1386 993"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 993 686 1024">BCF (Certified Building Commissioning Firm)</td> <td data-bbox="686 993 776 1024"></td> <td data-bbox="776 993 849 1024"></td> <td data-bbox="849 993 922 1024">*</td> <td data-bbox="922 993 995 1024"></td> <td data-bbox="995 993 1068 1024"></td> <td data-bbox="1068 993 1141 1024"></td> <td data-bbox="1141 993 1214 1024"></td> <td data-bbox="1214 993 1386 1024"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1024 686 1056">EBCP (Existing Building Commissioning Professional)</td> <td data-bbox="686 1024 776 1056"></td> <td data-bbox="776 1024 849 1056"></td> <td data-bbox="849 1024 922 1056">*</td> <td data-bbox="922 1024 995 1056"></td> <td data-bbox="995 1024 1068 1056"></td> <td data-bbox="1068 1024 1141 1056"></td> <td data-bbox="1141 1024 1214 1056"></td> <td data-bbox="1214 1024 1386 1056"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1056 686 1087">CCP (Certified Commissioning Professional)</td> <td data-bbox="686 1056 776 1087"></td> <td data-bbox="776 1056 849 1087"></td> <td data-bbox="849 1056 922 1087"></td> <td data-bbox="922 1056 995 1087">*</td> <td data-bbox="995 1056 1068 1087"></td> <td data-bbox="1068 1056 1141 1087"></td> <td data-bbox="1141 1056 1214 1087"></td> <td data-bbox="1214 1056 1386 1087"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1087 686 1119">RCxEB-CP (Retrocommissioning of Existing Building Certified Professional)</td> <td data-bbox="686 1087 776 1119"></td> <td data-bbox="776 1087 849 1119"></td> <td data-bbox="849 1087 922 1119"></td> <td data-bbox="922 1087 995 1119"></td> <td data-bbox="995 1087 1068 1119">*</td> <td data-bbox="1068 1087 1141 1119"></td> <td data-bbox="1141 1087 1214 1119"></td> <td data-bbox="1214 1087 1386 1119"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1119 686 1150">BSC-CP (Building System Commissioning Certified Professional)</td> <td data-bbox="686 1119 776 1150"></td> <td data-bbox="776 1119 849 1150"></td> <td data-bbox="849 1119 922 1150"></td> <td data-bbox="922 1119 995 1150"></td> <td data-bbox="995 1119 1068 1150">*</td> <td data-bbox="1068 1119 1141 1150"></td> <td data-bbox="1141 1119 1214 1150"></td> <td data-bbox="1214 1119 1386 1150"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1150 686 1182">CxPP (Commissioning Process Professional)</td> <td data-bbox="686 1150 776 1182"></td> <td data-bbox="776 1150 849 1182"></td> <td data-bbox="849 1150 922 1182"></td> <td data-bbox="922 1150 995 1182"></td> <td data-bbox="995 1150 1068 1182">*</td> <td data-bbox="1068 1150 1141 1182"></td> <td data-bbox="1141 1150 1214 1182"></td> <td data-bbox="1214 1150 1386 1182"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1182 686 1213">BCxP (Building Commissioning Professional)</td> <td data-bbox="686 1182 776 1213"></td> <td data-bbox="776 1182 849 1213"></td> <td data-bbox="849 1182 922 1213"></td> <td data-bbox="922 1182 995 1213"></td> <td data-bbox="995 1182 1068 1213"></td> <td data-bbox="1068 1182 1141 1213">*</td> <td data-bbox="1141 1182 1214 1213"></td> <td data-bbox="1214 1182 1386 1213"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1213 686 1245">CBMP (Commissioning Process Management Professional)</td> <td data-bbox="686 1213 776 1245"></td> <td data-bbox="776 1213 849 1245"></td> <td data-bbox="849 1213 922 1245"></td> <td data-bbox="922 1213 995 1245"></td> <td data-bbox="995 1213 1068 1245"></td> <td data-bbox="1068 1213 1141 1245">*</td> <td data-bbox="1141 1213 1214 1245"></td> <td data-bbox="1214 1213 1386 1245"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1245 686 1276">CCA (Certified commissioning Authority)</td> <td data-bbox="686 1245 776 1276"></td> <td data-bbox="776 1245 849 1276"></td> <td data-bbox="849 1245 922 1276"></td> <td data-bbox="922 1245 995 1276"></td> <td data-bbox="995 1245 1068 1276"></td> <td data-bbox="1068 1245 1141 1276"></td> <td data-bbox="1141 1245 1214 1276">*</td> <td data-bbox="1214 1245 1386 1276"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1276 686 1308">QCPP (Qualified Commissioning Process Provider)</td> <td data-bbox="686 1276 776 1308"></td> <td data-bbox="776 1276 849 1308"></td> <td data-bbox="849 1276 922 1308"></td> <td data-bbox="922 1276 995 1308"></td> <td data-bbox="995 1276 1068 1308"></td> <td data-bbox="1068 1276 1141 1308"></td> <td data-bbox="1141 1276 1214 1308"></td> <td data-bbox="1214 1276 1386 1308">*</td> </tr> <tr> <td data-bbox="326 1308 686 1339">CPEB (Commissioning Process Existing Buildings)</td> <td data-bbox="686 1308 776 1339"></td> <td data-bbox="776 1308 849 1339"></td> <td data-bbox="849 1308 922 1339"></td> <td data-bbox="922 1308 995 1339"></td> <td data-bbox="995 1308 1068 1339"></td> <td data-bbox="1068 1308 1141 1339"></td> <td data-bbox="1141 1308 1214 1339"></td> <td data-bbox="1214 1308 1386 1339">*</td> </tr> </tbody> </table>	Cx & RCx certification	RNCAN NRCAN	CIET	AEE	BCA	NEBB	ASHRAE	ACG	UWisconsin	NRCAN (Advanced course on RCx + Exam Certificate)									RNCAN (Cours avancé en RCx + Certificat d'examen)	*	*							CBCP (Certified Building Commissioning Professional)		*	*						BCF (Certified Building Commissioning Firm)			*						EBCP (Existing Building Commissioning Professional)			*						CCP (Certified Commissioning Professional)				*					RCxEB-CP (Retrocommissioning of Existing Building Certified Professional)					*				BSC-CP (Building System Commissioning Certified Professional)					*				CxPP (Commissioning Process Professional)					*				BCxP (Building Commissioning Professional)						*			CBMP (Commissioning Process Management Professional)						*			CCA (Certified commissioning Authority)							*		QCPP (Qualified Commissioning Process Provider)								*	CPEB (Commissioning Process Existing Buildings)								*		
Cx & RCx certification	RNCAN NRCAN	CIET	AEE	BCA	NEBB	ASHRAE	ACG	UWisconsin																																																																																																																																		
NRCAN (Advanced course on RCx + Exam Certificate)																																																																																																																																										
RNCAN (Cours avancé en RCx + Certificat d'examen)	*	*																																																																																																																																								
CBCP (Certified Building Commissioning Professional)		*	*																																																																																																																																							
BCF (Certified Building Commissioning Firm)			*																																																																																																																																							
EBCP (Existing Building Commissioning Professional)			*																																																																																																																																							
CCP (Certified Commissioning Professional)				*																																																																																																																																						
RCxEB-CP (Retrocommissioning of Existing Building Certified Professional)					*																																																																																																																																					
BSC-CP (Building System Commissioning Certified Professional)					*																																																																																																																																					
CxPP (Commissioning Process Professional)					*																																																																																																																																					
BCxP (Building Commissioning Professional)						*																																																																																																																																				
CBMP (Commissioning Process Management Professional)						*																																																																																																																																				
CCA (Certified commissioning Authority)							*																																																																																																																																			
QCPP (Qualified Commissioning Process Provider)								*																																																																																																																																		
CPEB (Commissioning Process Existing Buildings)								*																																																																																																																																		
Total des points		109 points																																																																																																																																								
Nombre total des points exigés pour qu'une proposition soit jugée conforme		60 points																																																																																																																																								

Remarque : Les critères R1 à R2 seront évalués selon la grille d'évaluation ci-dessous.



GRILLE D'ÉVALUATION	
Excellent (100%)	Les critères cotés sont traités en profondeur et les renseignements fournis démontrent une compréhension complète et approfondie de tous les éléments des critères cotés
Très bien (80%)	Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de tous les éléments des critères cotés.
Bien (60%)	Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de la plupart des éléments des critères cotés, mais pas tous.
Insuffisant (40%)	Les renseignements fournis montrent une certaine compréhension pertinente des critères énoncés, mais sans montrer une compréhension complète de tous les éléments des critères cotés.
Faible (20%)	Les renseignements fournis montrent que le soumissionnaire a un minimum de compréhension par rapport aux critères indiqués.
Inacceptable (0%)	Les renseignements fournis ne répondent pas aux critères.

Tableau A – Critères techniques cotés (R3)

Projets réalisés au cours des cinq (5) dernières années		Pointage maximum
Titre du projet		20 points par projet
Rôle et responsabilités du gestionnaire de projet et de toutes les autres ressources, le cas échéant (5 points)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rôle et responsabilités du gestionnaire de projet dans les phases de planification et d'investigation du projet de recommissioning. Décrire brièvement l'énoncé des travaux et les services fournis : <ol style="list-style-type: none"> a. Planification du travail; b. Portée de l'analyse du recommissioning (c.-à-d. systèmes et équipement qui ont fait l'objet d'une investigation); c. Méthode de calcul des économies. 2. Rôle du gestionnaire de projet dans la mise en œuvre des mesures de recommissioning. Décrire brièvement les services fournis : <ol style="list-style-type: none"> a. Ingénierie des mesures choisies; b. Gestion ou exécution des travaux. 3. Rôle du gestionnaire de projet dans la phase de transfert et de persistance. Fournir les renseignements suivants, le cas échéant : <ol style="list-style-type: none"> a. formation du personnel d'exploitation; b. méthode utilisée pour assurer le suivi des résultats, ainsi que leur durée; c. description des services de persistance fournis pour aider à assurer la durabilité des résultats. 	+ 3 points bonus par projet



Projets réalisés au cours des cinq (5) dernières années		Pointage maximum
<p>Description du projet, type de bâtiment, etc.</p> <p>(5 points + 3 points bonus)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Description :• Type de bâtiment (préciser s'il s'agit d'un bâtiment à usage spécial) :• Surface totale de plancher (m²) :• Coût total du projet de recommissioning :• Date (début et fin) :• Systèmes ayant fait l'objet de recommissioning pendant ce projet :• Nom du client :• Téléphone et courriel du client : <p>(A) La préférence sera accordée aux projets dont la surface totale du bâtiment était supérieure à 5 000 m² et/ou (B) le coût total du projet (honoraires et travaux) était supérieur à 30 000 \$. – 3 points bonus seront accordés pour chaque projet dont la superficie est supérieure à 5 000 m² ou dont les coûts étaient supérieurs à 30 000 \$.</p>	
<p>Brève description des deux (2) principales mesures de recommissioning qui ont été mises en œuvre</p> <p>(5 points)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Deux (2) principales mesures de recommissioning ayant été mises en œuvre• Coût associé à leur mise en œuvre• Économies d'énergie (exprimées en gigajoules, en économies de coûts et/ou en %)• Période de rentabilisation simple• Comparaison des économies prévues décrites dans l'analyse et des économies réelles réalisées après un an• Description des autres avantages non énergétiques	
<p>L'expérience et les compétences pertinentes</p> <p>(5 points)</p>	<p>La façon dont le processus et les résultats du projet démontrent l'expérience et les compétences pertinentes pour mener à bien le projet décrit dans la présente DP et répondre aux besoins du bâtiment décrits dans l'Énoncé des travaux (EDT) à l'annexe A.</p> <p>L'expérience pertinente prendra en compte le type, la taille et les systèmes de bâtiment similaires à ceux du bâtiment décrit dans l'ETD à l'annexe A.</p>	



Projets réalisés au cours des cinq (5) dernières années	Pointage maximum
REMARQUE 2 : Les personnes-ressources précisées par le soumissionnaire peuvent être utilisées comme références et nous nous réservons le droit de communiquer avec elles pour confirmer les renseignements fournis.	



PIÈCE JOINTE 2 - FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

1. Prix Ferme

Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le prix ferme.

Le soumissionnaire doit fournir un prix ferme tout inclus pour exécuter les travaux identifiés dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A et conformément aux modalités et conditions de la présente DP.

Veillez noter que le Canada effectuera des paiements d'étape comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous conformément à la section 7.9.3 de la présente DDP.

PRIX FERME DE L'OFFRE	PRIX DE L'OFFRE (Taxes applicables en sus)
Prix ferme total tout inclus pour l'évaluation de la proposition financière	_____ \$
Taxes applicables (ne seront pas incluses dans le montant évalué de la proposition financière)	_____ \$

TABLEAU 1 - PAIEMENTS D'ÉTAPE

# étape	Description	Prix Ferme Paiements d'étape (Taxes applicables en sus)
1	PHASE 1: La planification Livrables 1.0, 1.1 & 1.2 (10%)	(10% du prix total)
2	PHASE 2 a): Investigation de RCx - hiver Livrables 2a.0, 2a.1, 2a.2, 2a.3, 2a.4 & 2a.5 (40%)	(40% du prix total)
3	PHASE 2 b): Investigation de RCx - mi-saison et l'été Livrables 2b.1, 2b.2, 2b.3, 2b.4 & 2b.5 (20%)	(20% du prix total)
4	PHASE 3: Mise en œuvre Livrables 3.1, & 3.3 (15%)	(15% du prix total)
5	PHASE 4: Transfert et persistance Livrables 4.1, 4.2, 4.3 & 4.4 (15%)	(15% du prix total)



SERVICES OPTIONNELS

2. LIMITATION DE DÉPENSES - MESURES DE MISE EN ŒUVRE

Une allocation maximale a été fixée pour le **livrable 3.2 Documents d'appel d'offre avec plans et devis** selon le requis pour la phase 2 décrit dans l'annexe A1. Cette allocation n'est qu'une approximation des exigences et ne doit pas être considérée comme une garantie contractuelle ni comme un engagement de la part de RNCan à respecter ce montant dans tout contrat subséquent.

Avant que cette option ne soit exercée, une proposition écrite doit être reçue et acceptée par le Canada. L'entrepreneur soumettra une proposition pour la production des documents d'appel d'offres avec plans et devis.

L'autorisation écrite du représentant ministériel doit être obtenue avant le début de toute activité liée au livrable 3.2.

SERVICES OPTIONNELS	ALLOCATION MAXIMALE <small>(Taxes applicables en sus)</small>
Livrable 3.2 Documents d'appel d'offre avec plans et devis	25 000,00 \$